

N° 53 -2016/RAP-COM

(Dossier Salsa n° 8590-2016/1-ISP /DJA)

R A P P O R T
de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de monsieur Yoann Lecourieux, président de la commission BFP, le **mardi 29 novembre 2016 à partir de 14 h 00**, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 4344-2016/1-ACTS** : projet de délibération relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2017.

Étaient présents : Mmes Jandot et Tiéoué, ainsi que MM. Blaise, Lecourieux et Metzdorf (arrivé à 14 h 43).

Étaient absents : Mmes Backès et Hmeun, ainsi que M. Bernut.

Procuration de : M. Bernut à M. Lecourieux ;
Mme Hmeun à Mme Jandot.

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes Doniguan, Gargon, ainsi que M. Pabouty.

L'exécutif était représenté par M. Michel, président de l'assemblée de la province Sud, ainsi que par M. Brial, 2^{ème} vice-président de la province Sud.

L'administration était représentée par M. Kerjouan, secrétaire général de la province Sud, Mme Münkél, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire, ainsi que par :

M. Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
M. Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Breymand, directeur adjoint de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
M. Capron, directeur de l'enseignement (DES) ;
Mme Charmeau, chef du service administratif et financier (DENV) ;
Mme Colombet, chef du service administratif et financier (DEPS) ;
M. Dehouck, responsable du bureau du budget et des procédures administratives (DEPS) ;
Mme Falconnet, chef du service administratif et financier (DJS) ;

Mme Garin, chargée des affaires institutionnelles (DJA) ;
M. Gueunier, chef du service des applications métiers (DSI) ;
M. Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
M. Lafond, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
Mme Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Morvan, chef du service du développement des carrières du conseil et des relations sociales (DRH) ;
Mme Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
M. Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
Mme Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Papon, chef du service des relations administratives (DJA) ;
Mme Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Pont, chef du service finance, comptabilité et budget (DPASS) ;
M. Reydellet, directeur adjoint de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
M. Thupako, directeur du logement (DL) ;
M. Waïa, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Rapport n° 4344-2016/1-ACTS : projet de délibération relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2017.

Le contexte budgétaire 2017

Comme annoncé dans les éléments apportés au débat d'orientation budgétaire organisé le 28 octobre dernier, c'est dans un contexte particulièrement contraint qu'a dû être préparé le projet de budget primitif 2017.

→ L'affaiblissement des recettes fiscales se poursuit en 2017

La province va faire face à une nouvelle baisse de ses dotations, puisque le gouvernement estime les rentrées fiscales 2017 à hauteur de 116,36 milliards XPF, soit une diminution de 0,91% de l'assiette de répartition des dotations globales. La province disposera pour son budget primitif d'une enveloppe de 31,82 milliards XPF (29,96 Mds F en fonctionnement et 1,86 Md F en investissement).

Le gouvernement a également informé les provinces qu'elles ne pourraient probablement compter sur aucun ajustement excédentaire de la gestion 2016, qui viendrait abonder leur budget supplémentaire 2017.

Au final, sur l'année 2017, il y a lieu de prévoir une baisse de l'ordre de 2 milliards XPF (soit - 6,1%) de la dotation globale reçue de la Nouvelle-Calédonie

	2 017	2 016	Evolution	
dotations primitives	31 823 639 500	32 115 250 670	- 291 611 170	-0,91%
ajustement n-1		1 777 119 042	-1 777 119 042	
Dotations budgétaires	31 823 639 500	33 892 369 712	-2 068 730 212	-6,10%

→ La nouvelle génération de contrat de développement

2017 sera la première année d'exécution des nouveaux contrats de développement et à ce titre, une enveloppe de crédits de paiement est proposée pour couvrir les premiers engagements à valider sur la tranche 2017.

C'est donc quasi 1,8 milliard XPF qui intéressent ces nouveaux contrats dont 1,3 milliard XPF au titre du contrat de développement Etat-province et financé à 74% par l'Etat ou l'ADEME (soit une recette de 962 millions XPF inscrite à ce budget primitif).

Les contrats de développement à signer entre l'Etat, la province et les autres collectivités, pour la période 2017-2021, vont générer sur la période considérée des ouvertures d'autorisation de programme et d'engagement à hauteur de 21,6 milliards XPF.

Répartition des ouvertures par type de contrat

Type contrat	AP	AE	Total ouverture
Contrat de développement	9 540 000 000	1 480 000 000	11 020 000 000
Contrat d'agglomération	2 056 751 650	620 887 500	2 677 639 150
Contrat inter-collectivités	3 990 870 000	804 180 000	4 795 050 000
Contrat Province Etat communes	1 113 321 000	40 000 000	1 153 321 000
Convention ADEME	650 000 000		650 000 000
	17 350 942 650	2 945 067 500	20 296 010 150
<i>Pm : ouverture au BS 2016</i>			
Conventions Provinces-communes de l'intérieur	1 300 000 000		1 300 000 000
	18 650 942 650	2 945 067 500	21 596 010 150

Concernant le contrat de développement Etat-Province et l'accord ADEME, qui portent sur une enveloppe de 12 milliards XPF, la province bénéficie d'une participation de l'Etat et de l'ADEME arrêtée à 8,590 milliards XPF.

Répartition par type de contrat

Type de contrat	Coût global	Part Etat ou ADEME	
Contrat de développement 2017-2021	11 020 000 000	8 265 000 000	75%
Accord-cadre ADEME-PS 2017-2021	650 000 000	325 000 000	50%
Total	11 670 000 000	8 590 000 000	74%

Répartition par section et opération

Section	Opérations	Coût total 17-21	Part Etat	% Etat	Part P.Sud	% PS	Coût annuel / 5 ans
FONC	Accompagnement à la scolarité	750 000 000	562 500 000	75%	187 500 000	25%	150 000 000
	Accompagn. à la réussite des élèves internes	130 000 000	97 500 000	75%	32 500 000	25%	26 000 000
	Chantier d'insertion	500 000 000	375 000 000	75%	125 000 000	25%	100 000 000
	Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis	100 000 000	75 000 000	75%	25 000 000	25%	20 000 000
-		1 480 000 000	1 110 000 000	75%	370 000 000	25%	296 000 000
INV	Habitat aidé	6 113 330 000	4 584 997 500	75%	1 528 332 500	25%	1 222 666 000
	Soutien à l'enseignement privé	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Hydraulique agricole	666 670 000	500 002 500	75%	166 667 500	25%	133 334 000
	Restruct. et extens ^o maisons de santé de " brousse "	560 000 000	420 000 000	75%	140 000 000	25%	112 000 000
	Espace culturel de DEVA	200 000 000	150 000 000	75%	50 000 000	25%	40 000 000
	Sécurisation des infrastructures routières	1 000 000 000	750 000 000	75%	250 000 000	25%	200 000 000
	Accord-cadre ADEME-PS	650 000 000	325 000 000	50%	325 000 000	50%	130 000 000
-		10 190 000 000	7 480 000 000	73%	2 710 000 000	27%	2 038 000 000
Total général		11 670 000 000	8 590 000 000	74%	3 080 000 000	26%	2 334 000 000

Les grands équilibres du BP 2017

Compte tenu de ces contraintes, et de l'absence de signe de reprise sensible de l'activité en 2017, l'équilibre de ce budget primitif 2017 repose essentiellement sur les orientations suivantes :

- **une rigueur sur le fonctionnement**

Le programme d'interventions et de subventions sera de façon générale contenu au strict nécessaire et une rationalisation de la gestion sera imposée à tous les partenaires de la province.

Un effort particulier sera fait pour contenir les évolutions de l'aide médicale (poursuite de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses de santé votées le 30 octobre 2015, fin de la sous-traitance à la CAFAT des prestations de liquidation des factures de soin issues du secteur libéral, internalisation de certaines dépenses aujourd'hui assurées par des vacations, etc.).

Comme les années précédentes, aucun nouveau poste ne sera créé, de sorte que la croissance des dépenses de personnel sera strictement limitée au GVT (glissement vieillesse technicité). Tous les nouveaux besoins (dont la reprise de la liquidation de l'aide médicale) seront traités par des redéploiements internes, rendus possibles par des gains de productivité et la recherche de synergies entre services.

- **une politique aussi volontariste que possible sur l'investissement**

L'investissement sera maintenu à un niveau aussi élevé que possible compte-tenu du fait que, pour sauvegarder les équilibres financiers et préserver la solvabilité de la collectivité, l'endettement ne peut être que très légèrement accru.

Il faut à ce sujet rappeler que la province a vu ces dernières années une forte progression de l'encours de ses prêts (qui a progressé de 174 % du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, passant de 7,5 à 20,7 milliards XPF), mais qu'elle a réussi à enrayer cette progression grâce à la politique conduite depuis la mi-2014, en rachetant de façon anticipée 1,3 milliard XPF d'emprunts, d'une part, et en utilisant une part très significative de ses excédents de gestion pour réviser à la baisse, dans ses budgets supplémentaires, ses ressources en emprunts. Ainsi,

à fin 2016, l'encours de dette sera ramené 20,2 milliards XPF et le taux d'endettement de la province devrait avoisiner les 41%, contre 44% à fin 2015.

Pour 2017, la province entend maintenir son rythme d'investissement et propose de consacrer, dès le budget primitif, une enveloppe de 8,8 milliards XPF (en croissance de 2%).

Compte-tenu de cet effort, l'équilibre du projet de budget primitif repose sur l'hypothèse d'un recours accru à l'emprunt (4,4 milliards XPF), ainsi que sur un appel plus soutenu du fonds de réserve (fonds de roulement ramené à un peu moins de 30 jours).

Toutefois, comme les années précédentes, nous pensons, à l'occasion du budget supplémentaire 2017, pouvoir ajuster à la baisse le montant de l'emprunt, par intégration du fonds de roulement issu de la gestion 2016.

Pour mener à bien l'ensemble de ses engagements en matière d'investissement, tout en tenant compte de ces contraintes de financement, une politique de rationalisation des crédits a été mise en œuvre. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera révisé en ce sens pour être en phase à notre capacité de financement.

- **des efforts de gestion pour répondre aux principales priorités**

Ce nouveau budget met l'accent sur les 6 priorités suivantes :

1. les engagements au titre de la nouvelle génération de contrat de développement (1,8 milliard XPF répartis sur les différents contrats au titre de la tranche 2017, moyennant une participation de 963 millions XPF de l'Etat au titre du contrat de développement Etat-province Sud) ;
2. le soutien aux programmes communaux (1,8 milliard XPF dont 1,3 milliard XPF sur l'investissement et 513 millions XPF pour les actions de fonctionnement) ;
3. le logement social (1,5 milliard XPF en investissement et fonctionnement pour les opérations d'habitat social) ;
4. l'éducation, et en particulier les collèges publics (dont 1,57 milliard XPF sur le programme de construction et d'équipement des collèges publics et 338 millions XPF pour le fonctionnement des établissements) et l'accompagnement du projet éducatif (80 millions XPF pour financer plusieurs actions dont l'aide à la tenue commune en collège, la mise en place de deux collèges numériques mobilité, le renforcement des moyens de remplacements, l'amélioration du dispositif-classe pour lutter contre les violences scolaires, l'expérimentations dans des écoles pilotes...) ;
5. les mesures du plan d'urgence local pour le soutien à l'emploi – PULSE (343 millions XPF) ;
6. l'aide aux investissements agricoles dans le cadre de la politique publique agricole provinciale (400 millions XPF sur la PPAP) ;

→ Un budget de fonctionnement en réduction de 1%

Pour répondre aux obligations juridiques et financières qui lui incombent, la province s'est efforcée d'opérer un cadrage budgétaire avec comme priorité la double exigence suivante :

- l'inscription de l'intégralité de la dotation aux amortissements dès le budget primitif (estimée à 2,3 milliards XPF en dotation brute). L'article 183 LO précise que la dotation aux amortissements, qui constitue une dépense obligatoire, doit être évaluée de façon sincère et inscrite dans son intégralité afin d'assurer l'équilibre réel du budget. Pour mémoire, la collectivité ne respectait plus cette disposition depuis 2010 ;

- la couverture de l'annuité de l'emprunt (estimée à 2,5 milliards XPF) afin de sauvegarder une épargne nette positive.

L'équilibre du fonctionnement s'est donc établi moyennant la reconduction de l'enveloppe allouée aux programmes d'interventions et de subventions, l'ajustement des provisions inscrites en mouvements financiers ⁽¹⁾ et une réduction du fonctionnement courant de 8%.

Ainsi, les dépenses de gestion, en réduction de 1%, tiennent compte de l'évolution des dépenses de personnel estimée pour 2017 à 2% (+458 millions XPF) comprenant notamment la croissance du GVT « glissement, vieillesse, technicité » de l'ordre de 1,7 point, la revalorisation du point (+0,6 point au 1^{er} février 2017) et les transferts de charges en lien avec fermeture de la maison de l'habitat et la reprise de la gestion des liquidations de l'aide médicale.

Les dépenses de fonctionnement 2017 par grands postes budgétaires

FONCTIONNEMENT	BP 2017	BP 2016	Var. de BP à BP	
dépenses de fonctionnement	45 859 152 516	46 285 376 479	-426 223 963	-1%
Dépenses de gestion :	45 258 052 516	45 600 376 479	-342 323 963	-1%
<i>Rém et charges</i>	20 718 360 000	20 260 765 000	457 595 000	2%
<i>Fonc sces</i>	1 600 221 000	1 742 484 400	-142 263 400	-8%
<i>Interventions et subventions</i>	22 787 971 516	22 802 127 079	-14 155 563	0%
<i>Mvts financiers (1)</i>	151 500 000	795 000 000	-643 500 000	-81%
Intérêts de la dette	601 100 000	685 000 000	-83 900 000	-12%
Epargne dégagée	1 920 000 000	1 711 449 337	208 550 663	12%

⁽¹⁾ Pm : ce poste comprenait en 2016 une provision de 750 millions XPF pour remboursement d'un trop perçu éventuel à la Nouvelle-Calédonie. Aucune provision n'est prévue en 2017.

L'épargne brute, qui permet de répondre à nos obligations juridiques et financières, représente 4% des ressources de fonctionnement. Elle reste néanmoins largement insuffisante pour financer les investissements.

Cette insuffisance d'épargne met, à nouveau, en exergue la problématique du déficit structurel du fonctionnement. Elle pose, à nouveau, question sur les conditions de l'autonomie financière de la collectivité si la celle-ci ne retrouve pas une croissance plus dynamique de ses principales ressources et tout particulièrement la dotation globale en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

→ Un rythme d'investissement en phase avec notre capacité de financement

Comme rapporté lors du débat d'orientation budgétaire, le faible niveau d'épargne pour autofinancer l'investissement a conduit la province à mettre en œuvre une politique de rationalisation de ses crédits sur cette section du budget. Une révision du plan pluriannuel est donc engagée afin de mettre en phase les programmations annuelles avec la réelle capacité de financement de la collectivité.

Ainsi, le plan pluriannuel qui vous est présenté en annexe affiche un solde à financer au 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 62,8 milliards XPF. Il s'est établi moyennant :

- 17,35 milliards XPF d'ouvertures d'autorisation de programme (AP) relatives aux nouvelles générations de contrat de développement ;
- - 17,27 milliards XPF d'annulations d'ouvertures d'AP devenues sans objet ⁽²⁾ ;
- +2,64 milliards XPF d'ouvertures de nouvelles d'AP (en ajustements complémentaires et en opérations nouvelles) ⁽²⁾.

(2) le détail de ces ajustements vous est présenté à l'article 2 du projet de délibération relative au budget primitif pour l'exercice 2017.

* * *

En recettes, l'économie générale du budget primitif va porter sur une enveloppe financière équivalente à celle de 2016, soit **56,5 milliards XPF**.

Pour ce nouveau budget, le plan de financement comprend :

- **pour 56%, les dotations légales** en provenance de la Nouvelle-Calédonie (31,82 milliards XPF) ;
 - **pour 14%, les ressources fiscales propres** (8,1 milliards XPF) comprenant le produit des centimes additionnels pour 6,5 milliards XPF et les taxes affectées pour 1,6 milliard XPF ;
 - **pour 14%, les dotations Etat** avec notamment les dotations globales (6,92 milliards XPF) et les recettes sur le projet de contrat de développement 2017-2021 (962 millions XPF) ;
 - **pour 8%, la ressource externe d'emprunt** (4,4 milliards XPF).
- Pour solde du plan de financement, soit **8%, les recouvrements divers** avec notamment, les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (2,5 milliards XPF), les recettes des services (571 millions XPF), la part de la CAFAT sur les dépenses de santé (505 millions XPF), le remboursement des avances en compte-courant Promosud (150 millions XPF), les conventions menées en partenariat avec l'ADEME et VALE NC (88 millions XPF), l'opération ODI menée en partenariat avec les communes (85,8 millions XPF), les intérêts versés par la STCPI (70 millions XPF).

En dépenses, le budget s'élève à **56,5 milliards XPF** et se décompose comme suit :

- **31,5 milliards XPF (56%)** consacrés aux programmes d'investissement et d'interventions ;
- **22,3 milliards XPF (39%)** destinés aux dépenses de fonctionnement courant, aux rémunérations et charges sociales ;
- **2,5 milliards XPF** pour prendre en charge l'annuité de la dette, soit 4% du budget provincial ;
- **151 millions XPF** pour des mouvements financiers soit 0,3% du budget provincial dont 25 millions XPF au titre de la constitution d'une provision pour litiges et contentieux.

	BP 2017	BP 2016	Var. de BP à BP	
RECETTES	56 557 797 324	57 020 996 486	-463 199 162	-0,8%
Dotations légales NC	31 823 639 500	32 115 250 670	-291 611 170	-0,9%
Fiscalité	8 105 000 000	8 232 000 000	-127 000 000	-1,5%
Dotations Etat	7 972 225 000	7 163 442 500	808 782 500	11,3%
Dotations spécifiques NC	2 520 940 897	2 294 000 000	226 940 897	9,9%
Recettes des services	571 412 619	685 040 119	-113 627 500	-16,6%
Autres recouvrements	1 164 579 308	1 031 263 197	133 316 111	12,9%
Emprunt	4 400 000 000	5 500 000 000	-1 100 000 000	-20,0%
DEPENSES	56 557 797 324	57 020 996 486	-463 199 162	-0,8%
Investissements directs	8 783 844 808	8 613 620 007	170 224 801	2,0%
Remboursement de la dette	2 515 900 000	2 807 000 000	-291 100 000	-10,4%
Fonctionnement :	45 106 552 516	44 805 376 479	301 176 037	0,7%
<i>Rémunérations et charges</i>	<i>20 718 360 000</i>	<i>20 260 765 000</i>	<i>457 595 000</i>	<i>2,3%</i>
<i>Fonctionnement des services</i>	<i>1 600 221 000</i>	<i>1 742 484 400</i>	<i>-142 263 400</i>	<i>-8,2%</i>
<i>Interventions et subventions</i>	<i>22 787 971 516</i>	<i>22 802 127 079</i>	<i>-14 155 563</i>	<i>-0,1%</i>
Mvts financiers	151 500 000	795 000 000	-643 500 000	-80,9%

Concernant les programmes d'investissements, d'interventions et subventions, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

→ **La santé, le logement et la solidarité sociale :**

12,5 milliards XPF, soit 22% du budget provincial, seront consacrés au secteur de la santé et du social, comprenant :

- 7,5 milliards XPF pour l'aide médicale, en hausse de 331 millions XPF soit une augmentation à + 5 % ;
- 2,9 milliards XPF pour les actions médico-sociales, dont 1,3 milliard XPF d'aides à domicile au titre du dispositif de minimum vieillesse et 580 millions XPF pour les aides aux enfants assistés ;
- 1,5 milliard XPF pour les dépenses relatives aux opérations d'habitat social ;
- 519 millions XPF pour les dépenses relatives à la santé publique.

→ **L'enseignement et la réussite éducative :**

5,5 milliards XPF, soit 10% du budget provincial, sont consacrés au secteur de l'enseignement et concernent :

- 1,9 milliard XPF pour le programme de construction et d'équipement des collèges publics et leur fonctionnement, comprenant 863 millions XPF pour la poursuite de la construction du collège « APOGOTI », 405 millions XPF de dotation globale aux collèges, 148 millions XPF pour divers travaux de rénovation et 80 millions XPF pour des travaux de câblage informatique dans le cadre du projet « collèges numériques »;
- 1,3 milliard XPF au titre des conventions signées avec les établissements d'enseignement privé, afin de permettre aux enfants de la province scolarisés dans le privé de disposer de conditions de travail équivalentes à celles de leurs pairs inscrits dans les établissements publics ;
- 1,2 milliard XPF d'allocations d'enseignement, afin de poursuivre les efforts au bénéfice des familles les plus défavorisées (incluant l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire aux enfants boursiers pour l'aide à l'achat des tenues communes..) ;
- 503 millions XPF pour soutenir les élèves poursuivant des études supérieures. Sur cette somme, 160 millions XPF bénéficieront aux étudiants boursiers hors territoire et 75 millions XPF seront servis au titre du dispositif dédié aux grandes écoles ;
- 436 millions XPF pour la vie scolaire et éducative, dont 200 millions XPF pour l'opération de développement de l'internet à l'école (ODI), menée en partenariat avec les communes et 120 millions XPF pour l'accompagnement à la scolarité des élèves du primaire ;
- 189 millions XPF au titre du fonctionnement et de l'équipement des internats.

→ **L'emploi et le développement économique :**

4,9 milliards XPF, soit 9% du budget provincial, sur les opérations suivantes :

- 1,8 milliard XPF pour les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation, dont 750 millions XPF pour le programme provincial d'insertion citoyen (PPIC), 639 millions XPF pour les actions d'insertion et les chantiers de jeunes et 240 millions XPF pour la formation ;
- 806 millions XPF pour le secteur du tourisme, dont 500 millions XPF au titre des efforts de promotion internationale de la destination Nouvelle-Calédonie ;

- 699 millions XPF pour le soutien aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- 595 millions XPF pour le soutien à l'investissement au titre du Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), incluant, pour 400 millions XPF, la mise en œuvre de la politique publique agricole provinciale (PPAP) ;
- 343 millions XPF pour les actions en faveur du Plan d'Urgence Local de Soutien à l'Emploi (PULSE) dont 150,0 millions XPF pour les mesures d'aide à l'emploi, 100 millions XPF dans le cadre du dispositif PPIC, 80 millions XPF pour le soutien à l'investissement et 10 millions XPF au titre du dispositif « Créajeunes » et 3 millions XPF pour le fonctionnement du guichet unique.

→ **L'amélioration des conditions de déplacement de nos administrés :**

2,7 milliards XPF, soit 5% du budget, avec principalement les opérations suivantes :

- 1,8 milliard XPF pour le réseau routier ;
- 704 millions XPF pour le transport public terrestre, dont 692 millions XPF au titre de notre participation aux réseaux de transport public de l'agglomération ;
- 158 millions XPF pour les infrastructures aériennes, dont 85,1 millions XPF au titre de l'équipement et du fonctionnement de l'aéroport de l'île des Pins.

→ **L'aménagement et l'environnement :**

1,7 milliard XPF, soit 3% du budget provincial, avec une enveloppe dont les principaux postes sont :

- 1 milliard XPF pour les actions en faveur de l'environnement, dont 360,3 millions XPF pour le soutien aux organismes publics et privés (SMGF, SIVM et associations), 128,5 millions XPF pour la gestion des aires protégées aménagées et 93 millions XPF pour la gestion des déchets ;
- 300 millions XPF de subvention d'équilibre en faveur de la SECAL au titre de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et PANDA ;
- 186 millions XPF pour l'urbanisme, y inclus la gestion des déchets inertes (centre de Koutio-Koueta).
- 105 millions XPF pour l'aménagement rural dont 67 millions XPF pour la gestion de la ressource en eau.

→ **Les activités culturelles, sportives et de loisirs :**

1,3 milliard XPF, soit 2% du budget, sur les principaux postes suivants :

- 503 millions XPF pour les actions en faveur de la jeunesse, dont 270 millions XPF pour le soutien aux associations, 99 millions XPF pour les opérations du contrat d'agglomération et 70,5 millions XPF pour le centre d'accueil permanent (CAP) de Poé ;
- 336 millions XPF pour les sports, dont 135 millions XPF pour le soutien aux associations, 41,3 millions XPF pour l'entretien des sentiers de randonnée, 41 millions XPF pour le golf de Tina et 30,5 millions XPF pour le centre des activités nautiques (CAN) ;

- 309 millions XPF pour la culture, dont 179 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle et 40 millions XPF pour les aides à la production audiovisuelle et cinématographique ;
- 230 millions XPF pour le patrimoine, avec 85,5 millions XPF au titre du soutien aux associations, 30,7 millions XPF pour le château Hagen et 27 millions XPF pour la poursuite de la restauration des vestiges de la baie de Kuto à l'île des Pins.

→ **Le développement du territoire de la province Sud :**

1,3 milliard XPF, soit 2% du budget provincial pour permettre la poursuite de l'aide aux programmes d'équipement des communes, dont 585,3 millions XPF dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement et 244,5 millions XPF pour la culture, jeunesse, sports et loisirs.

→ **Les services publics provinciaux :**

1,1 milliard XPF, soit 2% du budget provincial, avec des crédits destinés à l'équipement et au fonctionnement de l'administration.

Se retrouvent sur ce programme le renouvellement de l'équipement informatique pour 244,3 millions XPF, des travaux de réfection sur les bâtiments et logements administratifs pour 188,6 millions XPF, la poursuite du renouvellement du parc automobile pour 19,8 millions XPF et la poursuite de la construction de logements à Thio pour 14 millions XPF.

→ **Les actions en faveur de la qualité de vie et la tranquillité publique :**

120,5 millions XPF de crédits de paiement sont proposés sur 2017.

Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux aides versées aux communes de l'agglomération pour leurs missions de protection et de surveillance.

NB : d'autres dépenses ayant pour objet la prévention ou le traitement de la délinquance relèvent d'autres lignes budgétaires, et notamment :

- la masse salariale des PPIC mis à disposition des communes de l'agglomération dans des fonctions de sécurité (130 millions XPF) ;
- l'accueil des TIG et RP : 25 millions XPF ;
- le dispositif PEP'S : 60 millions XPF ;
- le dispositif de rappel à la responsabilité parentale : 10,5 millions XPF ;
- le dispositif de prévention de la déscolarisation : 37,5 millions XPF ;
- etc.

* * *

Au-delà, les propositions vont intéresser le fonctionnement de la collectivité et le remboursement de la dette. Telles sont résumées, les principales orientations du projet de budget primitif que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Un diaporama dressant les grandes lignes et équilibres du budget primitif 2017 a été présenté par la direction des finances (DFI).

Section 1 Les investissements directs

1. L'habitat social et la santé publique

Au cours de la discussion générale, Mme Doniguian a souhaité qu'une réflexion soit menée au cours de l'exercice 2017 sur le problème du tabagisme. Elle a indiqué que selon les chiffres, un fumeur sur trois mourra d'une maladie liée au tabac malgré toutes les mesures et campagnes mises en place. Elle a, à ce titre, fait trois propositions :

- la mise en place d'une campagne d'accès aux soins et au sevrage pour l'ensemble de la population, à l'instar de ce qui est fait actuellement en province Nord, avec des kits de sevrage gratuits. Le coût de cette campagne serait approximativement de 175 millions de francs, hormis la campagne d'information grand public à mettre en œuvre ;*
- le remboursement de la visite au dispensaire ou chez le médecin généraliste, dans le cadre d'une aide au sevrage pour le patient qui en ferait la demande ou qui serait atteint d'une maladie causée par le tabagisme, ainsi qu'une remise à niveau des connaissances en matière d'addiction et de sevrage pour les médecins (généralistes ou dispensaires), pour une meilleure prise en charge de ce type de patient ;*
- et enfin, la mise en place dans la réglementation et dans le guide du lagon d'une campagne du patrimoine mondial de l'UNESCO « îlot sans mégots », « plages et réserves marines sans tabac ».*

M. Michel a répondu que ces problématiques concernent pour l'ensemble le domaine de compétence de la Nouvelle-Calédonie et rappelle qu'une discussion sur le sujet de la couverture médicale et sociale de la Nouvelle-Calédonie est en cours au congrès. Il a indiqué qu'il serait opportun de réfléchir sur la répartition des compétences entre les provinces et la Nouvelle-Calédonie sur ce sujet et invite, à cet effet, Mme Doniguian à convoquer une commission de la santé et de l'action sociale (SAS), qui aurait pour objectif de mesurer l'utilité pour la province Sud de lancer des nouvelles mesures de prévention du tabagisme dans son domaine de compétences, en parallèle de celles menées par la Nouvelle-Calédonie et les autres provinces, ainsi que mesurer les perspectives de la province Sud sur ce sujet et les problématiques rencontrées. S'agissant de la question environnementale, M. Michel a indiqué que la direction de l'environnement (DENV) est actuellement en cours de réflexion sur différentes améliorations du code de l'environnement provincial et pourra y intégrer le sujet de l'impact du tabagisme sur l'environnement et la proposition de campagne dans le lagon calédonien. M. Lafond a ajouté, qu'en amont d'une modification de la réglementation, une communication pourra être renforcée au niveau des usagers des îlots afin de limiter l'impact environnemental des déchets liés au tabagisme.

Mme Tiéoué a souligné la hausse de 535 millions de francs par rapport au budget primitif de 2016 et a indiqué que l'engagement prévisionnel présenté reste confortable pour la collectivité. Elle a remercié la prise en compte dans le budget 2017 des travaux impactant les communes rurales de la province Sud, et en particulier les travaux effectués sur les routes provinciales, puis a salué l'effort fait par la collectivité et les services dans la gestion du budget 2016 et 2017. Elle a souhaité que les travaux envisagés sur les routes provinciales du col d'Amieu et de Petchekara soient effectifs sur la fin de l'année 2016 et sur l'année 2017. Elle a toutefois regretté que les tribus ne soient pas suffisamment prises en compte dans les actions et opérations menées par les communes rurales de la province Sud et du peu de réflexions menées sur l'aménagement des terres coutumières. M. Michel a répondu qu'il convient de ne pas trop se fier aux comparaisons brutes entre les budgets primitifs des années 2016 et 2017, dans la mesure où il était autrefois possible de n'inscrire qu'une partie des dotations en investissement. Désormais, ce type d'opérations n'est plus autorisé. De plus, les inscriptions au budget primitif 2016 ont été corrigées par l'ajout au budget supplémentaire d'1 milliard de francs. Or cette année, la Nouvelle-Calédonie a d'ores et déjà annoncé que la dotation au budget primitif serait diminuée et qu'il convient de ne pas compter sur une dotation au budget supplémentaire. Dans ce contexte, il a indiqué qu'afin de maintenir les actions de la province sur l'année 2017, il a été décidé

de dégrader le fonds de roulement jusqu'à son degré maximum, atteignant ainsi les limites de l'exercice et, qu'à ce titre, si les paramètres actuels persistent en 2018, il conviendra de réduire l'investissement ou les interventions de la province Sud.

S'agissant de l'habitat social, M. Michel a indiqué que, globalement, les crédits inscrits dans ce secteur restent au même niveau que l'année précédente. S'agissant des communes de l'Est, M. Michel a indiqué que ces dernières ne seront pas délaissées et a rappelé qu'une négociation avec tous les maires des communes de la province a été menée pour une rénovation du dispositif d'accompagnement provincial et qu'une enveloppe d'1,3 milliard de francs par an leur est attribuée.

Mme Tiéoué a souhaité savoir si la création de la maison de santé de Dumbéa-sur mer ne ferait pas doublon avec l'installation du médipôle sur la même zone, et a également souhaité connaître le devenir des personnes dont les habitations devront être détruites pour l'implantation de ce nouveau centre. M. Waia a indiqué que ces deux structures ne fourniront pas les mêmes services. En effet, à la différence du médipôle, la maison de santé pratiquera des activités de médecine générale, ainsi que toutes les activités de santé publique et sera constituée d'équipes médico-sociales. S'agissant de la question du devenir des habitations, M. Thupako a indiqué qu'il s'agit d'une opération de résorptions de l'habitat insalubre et de désquattage.

2. L'enseignement

M. Pabouty a souhaité avoir des précisions sur le nombre d'écoles qui appliquent l'enseignement des langues kanaks. M. Michel a répondu qu'une note sur ce sujet sera transmise dans les jours à venir par la direction de l'enseignement (DES). Il a indiqué que, dans le cadre de la mise en œuvre effective du projet éducatif, le congrès de la Nouvelle-Calédonie est appelé à se réunir sur le sujet dans les jours à venir, à l'instar de la province Sud, en ce qui la concerne, qui est amenée à délibérer en commission le 7 décembre prochain et en séance publique de l'assemblée de la province Sud le 16 décembre. Il a ajouté que le budget relatif au projet éducatif sera de 80 millions de francs la première année, qui seront pris sur les crédits accordés à la DES.

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur les travaux du collège Mariotti qui seront effectués l'année prochaine. Elle a également souhaité avoir des précisions sur les fermetures de classes en province Sud et les communes concernées. S'agissant des travaux du collège Mariotti, Mme Pangrani a indiqué que ce sont des travaux qui s'effectuent en plusieurs tranches et qui concerneront la finalisation des peintures suite aux travaux de désamiantage effectués cette année. Concernant les fermetures de classes, M. Capron a indiqué que ces fermetures concernent des classes sur Nouméa en vue d'une anticipation des besoins d'ouverture de deux nouvelles écoles en 2018 sur Païta et Dumbéa.

En réponse à Mme Gargon qui a souhaité savoir si les 8,7 millions de francs inscrits au budget sur la réfection des collèges serviraient à financer une étude sur les problèmes d'étanchéité et de revêtement du collège de Boulari, M. Michel a indiqué qu'indépendamment des travaux de réfection inscrits au budget, les travaux de réfection du collège seront effectués en 2017.

3. L'équipement des communes

M. Lecourieux a souhaité connaître l'intervention de la province Sud dans la gestion du centre aquatique de Dumbéa et si une inscription est prévue au budget primitif 2017. M. Michel a indiqué que la participation de la province Sud est bien inscrite au BP 2017, elle n'est toutefois pas spécifiquement identifiée au sein de ce budget mais insérée dans une ligne de crédit générale. Il a ajouté qu'un amendement sera préparé en ce sens.

4. Les transports et communication

M. Lecourieux a souhaité avoir des précisions sur les tronçons concernés par les opérations de travaux sur la VE2. Mme Müinkel a répondu qu'il y a plusieurs opérations en cours :

- *le tronçon de barrière anti-franchissement entre Kenu-in et les ponts de Koutio ;*
- *la fin du financement du doublement des voies à hauteur de l'ancien péage ;*
- *et le renforcement coordonné de la chaussée.*

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur l'utilisation du wharf de Kuto et des aérodromes de Poé et Ouatom. Mme Müinkel a indiqué que s'agissant du wharf de Kuto, les crédits inscrits correspondent au front d'accostage du « petit wharf » essentiellement utilisé par les croisiéristes. S'agissant de l'aérodrome de Poé et de Ouatom, Mme Peirano a indiqué que ces derniers sont essentiellement utilisés par des aéroclubs et prestataires privés, et que les travaux en cours concernent des renouvellements d'équipements et la mise en conformité des plateformes avec les normes de l'aviation civile.

5. L'économie, l'emploi et la formation

M. Lecourieux a souhaité que les conseillers aient plus de visibilité et de précisions sur le plan pluriannuel d'investissement routier sur les 4 années à venir. M. Michel a indiqué que le PPI fait l'objet actuellement d'une révision et, dans la perspective du budget supplémentaire 2017, cette refonte sera examinée par plusieurs commissions.

Mme Tiéoué a souhaité que les signalisations touristiques soient étendues à l'intérieur des communes rurales. Mme Müinkel a indiqué qu'un travail de grande ampleur est en cours sur la signalisation directionnelle et touristique qui s'étendra sur plusieurs années.

En réponse à Mme Tiéoué qui a souhaité avoir des précisions sur la méthode de recrutement par simulation, M. Michel a indiqué qu'il s'agissait d'une méthode mise en œuvre par la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) et qui vise à définir les aptitudes des demandeurs d'emplois par une série de tests.

6. L'aménagement et l'environnement

En réponse à M. Pabouty, M. Michel a indiqué qu'en amont de la séance de l'assemblée de la province Sud du 16 décembre prochain, une note complète sera fournie sur le montant des recettes des droits d'occupation du domaine maritime et leurs perspectives sur l'avenir. Il a ajouté qu'aucune sous-estimation n'est faite sur ce sujet par les services. S'agissant de la question du schéma d'aménagement du littoral, il a indiqué que la direction du foncier et de l'aménagement (DFA) travaille actuellement sur le sujet et qu'une note sur ce schéma d'aménagement sera diffusée aux élus.

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur les opérations d'aménagements de Dumbéa-sur-mer et de la Zac Panda. M. Michel a répondu qu'il s'agissait d'un programme d'équilibre entre les deux concessions, qui avait été adopté au budget supplémentaire 2016 et qui est reconduit au budget primitif 2017 en vue de la finalisation du projet.

En réponse à Mme Tiéoué qui a souhaité avoir des précisions sur les travaux du pont des érudits, ainsi que sur les aires aménagées du Nord de la province Sud, M. Michel a indiqué que les travaux du pont concernent le financement des bretelles du Sud après l'ancien péage. Sur les aires aménagées du Nord de la province Sud, M. Lafond a indiqué qu'il s'agit d'opérations de réaménagement, d'aménagement et de balisages sur les zones protégées des régions de l'Est et de l'Ouest.

S'agissant des travaux de stockage de la zone Koutio-Koueta, M. Michel a indiqué qu'il s'agit d'une zone de stockage et d'endigage. Il a ajouté que chaque année une ligne de crédits est réservée à l'endigage. Cette année, une ligne de crédits est ajoutée pour l'achat d'un pont à bascule pour permettre la pesée déterminant le montant de la contribution des usagers.

Mme Tiéoué a souhaité connaître le nom des communes concernées par l'étude relative aux zones inondables. M. Beaujeu a indiqué que cette ligne budgétaire concerne une étude sur la conception et la mise à jour d'anciennes études.

7. L'équipement de l'administration

Au titre de la coopération régionale, M. Blaise a souhaité avoir des précisions sur les éventuelles aides, en matière de coopération régionale, aux collectivités locales de la région. M. Michel a répondu qu'il s'agit d'aides inscrites chaque année au budget de la province Sud. Ces dernières servent de support aux actions d'aides en cas de sinistres, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le domaine scolaire pour le Vanuatu et Fidji.

8. La culture, jeunesse, sports et loisirs

En réponse à M. Lecourieux qui a souhaité avoir des précisions sur la réalisation du musée du Bagne, Mme Falconnet a répondu qu'une note récapitulative sur le sujet sera rédigée et transmise aux conseillers. M. Kerjouan a ajouté que l'association Témoignage d'un passé est une association très professionnelle et volontariste, soutenue par la province Sud qui lui a notamment accordé une subvention pour l'acquisition d'un dock permettant de mettre ses œuvres à l'abri. Il a indiqué que l'association met en œuvre de nombreux projets pour valoriser et préserver le patrimoine calédonien.

Mme Tiéoué a indiqué qu'il serait opportun que la pratique du golf soit accessible à tous les jeunes qui souhaitent en faire. M. Michel a indiqué que sur tous les parcours de golf du territoire, des initiations sont proposées afin de faire découvrir cette pratique à l'ensemble de la population.

Section 2 : les dépenses de fonctionnement

1. La santé, la protection et l'action sociale

Mme Doniguian a souhaité savoir si la question de l'augmentation du minimum vital des personnes âgées hébergées dans des centres d'accueil par la province Sud a été prise en compte. M. Michel a proposé que lors de la réunion de la commission de la santé et de l'action sociale sur le sujet du tabagisme, cette thématique soit également abordée et que la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) apporte les éléments ad hoc sur le sujet. S'agissant des obligés alimentaires, M. Michel a indiqué qu'une note de situation sera rédigée et transmise dans le cadre d'une prochaine commission SAS réunie sur le sujet. Toutefois, il a précisé que la question juridique reste complexe car la province ne dispose pas, a priori, de la compétence pour contraindre les enfants à participer au frais alimentaires ou d'hébergements de leurs parents.

2. L'économie, le travail, l'emploi et la formation professionnelle

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur l'avancée des discussions relatives à l'accès de la Nouvelle-Calédonie au marché touristique chinois. M. Michel a répondu que Mme Lagneau reçoit actuellement une délégation chinoise sur cette question en précisant toutefois que l'obtention de l'agrément touristique officiel à destination de la Nouvelle-Calédonie doit être négociée entre l'Etat et le gouvernement chinois.

Mme Tiéoué a souhaité que, lors d'événements perturbant la sécurité et l'ordre public, les radios suspendent leur émission de type « coup de gueule » dans un souci de respect des uns et des

autres. M. Michel a indiqué qu'il pourra éventuellement transmettre un courrier aux radios subventionnées par la province Sud pour leur suggérer cette proposition mais a précisé qu'il ne pourra pas garantir que les radios concernées suivront cette recommandation.

S'agissant de la ligne de crédits attribuée à l'acquisition de matériels et des frais de transports relatifs au travaux d'intérêt général (TIG), Mme Tiéoué a souhaité avoir un retour sur les modalités de mise en place du dispositif ainsi que sur l'accueil réservé aux TIG. M. Michel a indiqué qu'une note d'information sur l'évolution du dispositif sera rédigée par la DEFE, qui coordonne cette action qui mobilise également la DJS et la DENV.

S'agissant des 93,5 millions de francs de subvention à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC), Mme Tiéoué a souhaité savoir si les recommandations de la chambre territoriale des comptes avaient bien été prises en considération et si des conditions sont exigées par la province en contrepartie de la subvention accordée. M. Michel a répondu que la province Sud intervient essentiellement sur les engrais et que, pour répondre aux recommandations de la chambre territoriale des comptes, la signature d'une convention est en cours et sera mise en place en 2017.

S'agissant de l'inscription des 15 millions de francs relatifs au soutien à l'agriculture familiale, Mme Tiéoué a souhaité que ce dispositif soit actif d'ici la fin de l'année. M. Michel a répondu que l'opération est en cours de réalisation et qu'elle fait l'objet d'une attention particulière de la province Sud.

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur les crédits attribués à l'école de la deuxième chance et sur son devenir. M. Michel a répondu que cette structure a fait l'objet, comme d'autres structures, d'un audit de la cellule de contrôle et de gestion (C2G) de la province qui n'a pas soulevé de difficultés particulières, ni mis en évidence des dysfonctionnements. Il a ajouté qu'une réflexion est en cours sur une restructuration globale de l'action de la province en matière de jeunesse afin d'obtenir un pôle plus efficace en matière d'orientations et de mieux organiser les missions de chacun. Ces réflexions concernent la mission d'insertion des jeunes (MIJ), l'école de la 2ème chance et, l'association ACTIVE. Enfin, M. Michel a précisé que, suite à une demande du réseau national des écoles de la deuxième chance, cette structure s'intitule depuis la semaine dernière « Ecole de la réussite ».

M. Lecourieux a souhaité avoir des précisions sur la société Néofood. M. Metzdorf a répondu qu'il s'agit d'une association qui a pour objectif de promouvoir et de valoriser l'utilisation des produits locaux dans les cuisines et restaurants.

4. Les transports et communication

M. Lecourieux a souhaité avoir des éléments d'information complémentaire concernant la délégation de service public (DSP) en cours sur le projet Néobus. M. Michel a indiqué qu'une commission interne du Syndicat mixte des transports urbains (SMTU) examine actuellement la proposition de DSP allotie faite par la province Sud relative à l'exploitation du futur réseau Néobus. M. Michel a indiqué que l'exécutif a rencontré la direction de Karuia, laquelle a confirmé sa décision de se positionner sur cette DSP. La question de l'indemnisation sera traitée indépendamment. La procédure de DSP est lancée et les discussions juridiques relatives aux indemnisations sont en cours, par avocats interposés, et le débat pourrait être réorienté vers la mairie de Nouméa. M. Lecourieux a souhaité connaître l'impact financier de la question des indemnités. M. Michel a indiqué que cet impact serait de l'ordre de 2 milliards de francs.

5. La culture, la jeunesse, les sports et les loisirs

Mme Doniguan a souhaité savoir si la note relative au délai de construction de la FOL était également en cours de rédaction et a indiqué que, selon elle, le délai envisagé est trop long. Mme Münkler a indiqué que le délai de 4 ans pour la construction du centre est un délai raisonnable au vu

de l'ampleur du projet. Elle a indiqué que cette opération va être inscrite au contrat de développement inter-collectivités, ce qui implique un engagement de l'opération vers mai 2017, lorsque l'arrêté relatif au versement des financements de l'Etat sera exécutoire.

M. Blaise a souhaité connaître les précautions et les dispositions prises par la province Sud afin d'empêcher le risque de dépassement du budget alloué dans le cadre de la construction de la FOL. Mme Münkler a indiqué qu'il est important de rédiger correctement le programme afin de limiter les risques de dépassement de budget. Elle a indiqué que le maître d'œuvre retenu sera engagé sur un montant bien défini. Elle a ajouté que le moyen de s'assurer du non dépassement du budget est de bien ficeler le projet afin de maîtriser au mieux son avancée et a indiqué que la direction de l'équipement (DEPS) sera en charge du suivi de ce dossier et du respect du budget alloué. M. Michel a précisé, d'une part, qu'il a été convenu avec la FOL que le programme de reconstruction serait modulé pour rentrer dans une enveloppe d'1,2 milliard de francs, et d'autre part, que ce programme de reconstruction contient des aménagements extérieurs qui pourraient être revus à la baisse en cas de problèmes financiers.

Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur l'affaire en cours concernant l'association «PASS Citoyen ». M. Michel a répondu qu'il s'agit d'une affaire pendante à la fois devant la chambre territoriale des comptes et au niveau pénal et, qu'à ce jour, il ne dispose pas d'éléments d'informations supplémentaires.

6. L'aménagement et l'environnement

Mme Tiéoué a souhaité savoir si le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) pour la gestion du stock historique de véhicules hors d'usage (VHU), pourrait intervenir au sein de toutes les communes. M. Michel a répondu que toutes les communes sont éligibles au fonds de taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'enlèvement de toutes les carcasses de véhicules, et qu'à ce titre, il n'est pas nécessaire que chaque commune soit rattachée à un SIVM.

M. Blaise a souhaité savoir si la direction de l'environnement contrôlait l'infestation de *cedrela odorata* sur la montagne de Tonghoué, qui se propage rapidement vers la rivière de Dumbéa. M. Lafond a répondu qu'une note sur le sujet sera rédigée mais que la direction est très active dans le domaine de la protection et du contrôle des espèces envahissantes.

7. L'administration générale et les institutions

En réponse à M. Blaise qui a souhaité avoir des précisions sur les dépenses de prestations de la Web TV, M. Michel a indiqué que toutes les notes relatives aux demandes exprimées lors des discussions bilatérales avec les conseillers, sont en cours de rédaction et leur seront transmises dans les meilleurs délais.

8. La sécurité et l'ordre public

Enfin, M. Lecourieux a indiqué qu'il serait important de développer davantage le chapitre sur le budget consacré aux mesures de prévention de la délinquance ainsi que les actions de sécurité et de surveillance pour le maintien de l'ordre du public. M. Michel a indiqué que ce budget a été détaillé plus spécifiquement dans l'introduction mais qu'il prend acte de la proposition de M. Lecourieux. Il a ajouté que la tenue d'un comité provincial de prévention de la délinquance (CPPD) est en cours de programmation et pourrait se tenir le 22 décembre prochain.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de budget de la province Sud pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
900-ADMINISTRATION GENERALE		
TOTAL DU CHAPITRE	11 713 000	756 083 505

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
902-ENSEIGNEMENT		
TOTAL DU CHAPITRE	1 088 000 000	1 653 613 324

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		
TOTAL DU CHAPITRE		527 700 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
904-SANTE		
TOTAL DU CHAPITRE	49 725 000	200 500 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE		
TOTAL DU CHAPITRE	777 500 000	1 600 219 460

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
TOTAL DU CHAPITRE		9 300 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT		
TOTAL DU CHAPITRE	88 395 808	1 598 329 756

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION		
TOTAL DU CHAPITRE	155 750 000	1 303 968 763

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
909-ECONOMIE		
TOTAL DU CHAPITRE	150 000 000	843 880 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
TOTAL DU CHAPITRE	1 861 712 000	

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		
TOTAL DU CHAPITRE	4 515 000 000	2 029 800 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE		
TOTAL DU CHAPITRE		55 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU		
TOTAL DU CHAPITRE	22 000 000	22 500 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924024-SITE D'ESCALADE DE TEREKA		
TOTAL DU CHAPITRE		500 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADEES		
TOTAL DU CHAPITRE		16 900 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA		
TOTAL DU CHAPITRE		13 400 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924046-PAT BATI-VALORISATION MONUMENTS HISTORIQUES		
TOTAL DU CHAPITRE		2 650 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924073-BOUCLES DE TINA		
TOTAL DU CHAPITRE		13 300 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924076-REHABILITATION ET REBOUCHAGE DE FORAGES		
TOTAL DU CHAPITRE		1 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924079-YATE-RM10 & RM13		
TOTAL DU CHAPITRE		10 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
924080-MD-RM16		
TOTAL DU CHAPITRE		40 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES)		
TOTAL DU CHAPITRE	985 000 000	985 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)		
TOTAL DU CHAPITRE	2 320 000 000	400 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)		
TOTAL DU CHAPITRE	58 849 000	

Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
930-ADMINISTRATION GENERALE		
TOTAL DU CHAPITRE	257 686 719	5 099 738 079

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC		
TOTAL DU CHAPITRE		120 500 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
932-ENSEIGNEMENT		
TOTAL DU CHAPITRE	222 845 000	14 274 843 044

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		
TOTAL DU CHAPITRE	73 400 000	1 634 249 494

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
934-SANTE		
TOTAL DU CHAPITRE	110 000 000	3 348 365 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE		
TOTAL DU CHAPITRE	1 933 000 000	10 677 400 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
TOTAL DU CHAPITRE	672 500 000	1 966 474 500

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT		
TOTAL DU CHAPITRE	281 438 400	1 901 007 329

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION		
TOTAL DU CHAPITRE	234 354 897	2 626 813 270

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
939-ECONOMIE		
TOTAL DU CHAPITRE	42 000 000	3 444 061 800

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
940-IMPOSITIONS DIRECTES		
TOTAL DU CHAPITRE	1 660 000 000	136 400 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
941-AUTRES IMPOTS ET TAXES		
TOTAL DU CHAPITRE	6 410 000 000	3 200 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
TOTAL DU CHAPITRE	35 811 927 500	

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
943-OPERATIONS FINANCIERES		
TOTAL DU CHAPITRE	70 000 000	601 100 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
945-PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		
TOTAL DU CHAPITRE		25 000 000

	BP 2017	
	RECETTE	DEPENSE
946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)		
TOTAL DU CHAPITRE	400 000 000	2 320 000 000

Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 2 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 3 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 4 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 5 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 6 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 7 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 8 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 9 : Avis favorable de la commission sans observation, étant précisé que Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (Mmes Hmeun, Jandot, ainsi que MM. Blaise et Metzdorf).

Mme Tiéoué, ainsi que MM. Bernut et Lecourieux se sont abstenus, indiquant réserver leur avis pour la séance publique.

**Le président de la commission du budget,
des finances et du patrimoine**



Yoann Lecourieux